



Mairie de Peyrole

Tarn

M. Michel Vilbois
Préfecture du Tarn
Place de la Préfecture
81000 Albi

Monsieur le préfet bonjour,

A Peyrole le 24 novembre 2023,

Nous vous écrivons au sujet du projet de centrale d'enrobage à chaud de matériaux au bitume, sur la commune de Montans. Comme nous l'avions fait dans notre courrier du 15 avril 2023 envoyé à votre prédécesseur M. Lauch, nous alertons sur les conséquences catastrophiques de ce projet à proximité immédiate du territoire de Peyrole. Aujourd'hui nous sommes restés sans réponses. Le conseil municipal de Peyrole s'est prononcé à l'unanimité contre le 22 juin 2023 pour les raisons suivantes :

Premièrement, notre commune est rurale, nous sommes très attachés à l'agriculture et à la biodiversité. La commune présente deux ZNIEFF dont une située à 500 mètres de ce projet. Cette ZNIEFF est réputée car elle compte 42 espèces d'oiseaux et elle constitue la deuxième héronnière du Tarn en population. A deux kilomètres se trouve un site naturel de première ampleur, constitué par la rivière Tarn et les ruisseaux des communes de Montans et Peyrole. Autour de la zone commerciale les parcelles agricoles et viticoles doivent également être préservées. De plus comment concevoir un tel projet à deux cents mètres des cultures et recherches de V'Innopôle, l'Institut Français de la Vigne et du Vin pour le Sud-ouest, basé à Peyrole depuis 2003?

Ensuite sur le plan économique, plusieurs entreprises, comportant de nombreux emplois, désirent rester et s'agrandir, mais cela impose que cette zone reste totalement compatible avec les exigences de leurs activités. C'est notamment le cas de l'usine l'« atelier du pain » qui emploie actuellement cent personnes, des exploitations agricoles riveraines « boucherie à la ferme » et « V'innopôle ». Alors que trois emplois seulement pourraient être créés, la pollution générée par ces activités met en péril toute activité agroalimentaire. Alors que l'agglomération Gaillac-Graulhet souhaite favoriser l'emploi sur le territoire, ce projet portera préjudice aux emplois de la zone de Garrigue longue et au delà.

Abordons également la question de l'attractivité touristique et démographique, quelle sortie de l'autoroute A68 prendront naturellement les touristes ou des futurs néo ruraux? Sûrement pas la sortie n°8 qui deviendrait « la sortie de la centrale » avec ses structures de 20 mètres de haut.

De plus, les porteurs de projet MEP (Matériaux et enrobés du Pastel), constitués des sociétés LACLAU et SIORAT, ont acheté environ 7 ha dont la moitié serait consacrée à l'usine d'enrobé, mais pour le reste est envisagée une usine de concassage, de broyage et tri des matériaux. Pour ces dernières activités aucune information n'a été détaillée, notamment dans le dossier rendu public. Le site serait donc pollué, non seulement par les dérivés pétroliers, la dispersion des produits benzéniques par rejet dans l'air et l'eau, mais également par les particules solides volatiles des concasseurs et enfin par le bruit.



Mairie de Peyrole

Tarn

Par ailleurs, les habitants de Peyrole, déjà témoins de nombreux problèmes de circulation sur les routes départementales, notamment au lotissement du Pas de Peyrole et Saint-Maurice, assisteront aux passages incessants des camions transportant les composants ou produits des deux usines.

D'autre part, ces projets de centrale ont déjà démontré, à travers la France entière, leur incompatibilité avec la santé humaine. A la question posée : « pouvez vous me certifier que le projet est à 100/100 sécuritaire et non polluant? » : la réponse du directeur des services de l'Etat (DREAL) et du Président de l'Agglomération Gaillac-Graulhet est NON. Cela réaffirme qu'il y a connaissance des risques. Nul n'ignore les effets délétères des dérivés pétroliers : atteinte à la santé humaine par ingestion ou inhalation, pollution des champs de production agricole, des vergers, des potagers, des prés, des produits de boucherie, laitages et dérivés, des eaux de surface dont les lacs d'irrigation et leur faune.

A la dangerosité de ces centrales, les porteurs de projets opposent des normes et mesures. Pourtant les enquêtes indépendantes ont montré la faiblesse des normes et des modèles de dispersions des rejets : ils sont basés sur des modèles mathématiques non corrélés. De plus, que penser des mesures et inspections qui servent au suivi des émissions, quand elles sont souvent réalisées par l'exploitant lui-même ou son prestataire? On comprend aisément que personne ne souhaiterait risquer sa santé sur ces bases d'information biaisées.

Comment pouvons-nous accorder notre confiance à un projet dont le dossier est aussi « léger » concernant les émissions de la potentielle usine, qui compte produire annuellement 100 000 tonnes de bitume : vous noterez par exemple que le chapitre 6.3.2.1 « les sources de rejets atmosphériques » ne mentionne pas les composés même du bitume : les hydrocarbures aromatiques, cancérigènes et sources d'anomalies génétiques. La toxicité et la classification de ces substances ne souffrent d'aucun débat. Comment est-il possible d'oublier involontairement ces composés du bitume dans le dossier déposé? Ce dossier est irrecevable.

En conclusion et vu le dossier descriptif du projet, publié à l'occasion de la consultation publique courant mars 2023, la population de Peyrole et son conseil municipal sont profondément inquiets et totalement hostiles à ce projet. La commune de Peyrole étant sous le vent dominant (Nord Ouest) de ce projet, Peyrole serait la première commune réceptrice des pollutions et nuisances. L'agriculture, la biodiversité et surtout la santé des Peyrolaises et Peyrolais seraient impactées.

La préfecture a comme tous les élus, le devoir impératif de protection des populations. Soyez à nos côtés, la colère grandit, il faut dénoncer ce projet mal déposé, mal présenté aux élus, mal positionné et extrêmement dangereux.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, en ma considération distinguée,



Roland Foulon

3ème Adjoint au Maire de Peyrole

Correspondant sécurité civile